

# *Poussières d'étoiles*

## *Course sportive "La Yussoise"*

### **REGLEMENT**

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La "Yussoise" est une course à pied de 10 km organisée par l'Association "Poussières d'Etoiles" ("L'organisateur").

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire au Cabinet de Podologie de Carole Cornuez, 16 Esplanade de la Brasserie à 57970 Yutz, ou par téléphone au 06 78 73 19 25 (Sandrine Legay) ou au 06 88 49 83 00 (Carole Cornuez).

#### **ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET PARCOURS**

La "Yussoise" se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à Yutz à 10h30 et proposera aux participants un parcours entre Yutz, Haute-Ham et le Chemin de la Moselle. Le départ sera donné à l'Aéroparc et passera par les rues de Yutz. L'arrivée aura lieu à l'Aéroparc de Yutz.

Une séance d'échauffement sera proposée à tous les participants avant le départ de la course soit à 10h15.

Un ravitaillement sera proposé aux participants au km 5 et à l'arrivée.

Il sera demandé aux participants d'accorder une vigilance particulière quant aux obstacles qu'ils pourraient rencontrer sur le parcours de la course.

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 30 septembre de 12h00 à 17h00 à la salle Jean Mermoz, place de l'Arc en Ciel à Yutz.

Les dossards pourront être retirés également le jour de la course jusqu'à 9h30. Il est demandé aux participants de prévoir des épingles pour accrocher leurs dossards

Le port du dossard à puce bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Le passage sous l'arche au départ et à l'arrivée sera obligatoire et nécessaire pour l'organisation du classement. Le non-respect de ces règles empêchera le classement du participant.

Association "*Poussières d'étoiles*" - 16 rue de l'Esplanade de la Brasserie – 57970 YUTZ

Association Loi 1908 enregistrée au Volume 55 – Folio n°192 du Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thionville

## Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 3.1 Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la "Yussoise" n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- **D'une licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- **D'un certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

La non présentation du certificat médical ou de la licence entraînera l'annulation pure et simple de l'inscription à la course. Aucun remboursement ne sera effectué.

### 3.2 Catégories d'âge

La Yussoise est accessible à tous public hommes et femmes désignés selon les catégories suivantes:

- Cadets/juniors
- Espoirs/Seniors
- Masters.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée à joindre au formulaire d'inscription.

## Article 4 : MODE D'INSCRIPTION

Les **inscriptions** se font exclusivement via:

1. Le site de Gotiming à l'adresse suivante <https://gotiming.fr/>
2. Le formulaire d'inscription disponible au Cabinet de Podologie de Carole Cornuez, 16 Esplanade de la Brasserie à 57970 Yutz,

Toute inscription devra être accompagné d'une copie d'une licence sportive ou d'un certificat conformément aux dispositions énoncés dans l'article 3.1 du présent règlement.

Les inscriptions seront clôturées 96 heures avant la course soit le mercredi 27 septembre 2023 à 12h00.

Aucune inscription ne pourra être fait après cette date ni le jour de la course.

Association "*Poussières d'étoiles*" - 16 rue de l'Esplanade de la Brasserie – 57970 YUTZ

Association Loi 1908 enregistrée au Volume 55 – Folio n°192 du Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thionville

#### 4-1 DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 12 euros qui pourra effectuer de l'une des manières suivantes:

- **Site Gotiming** <https://gotiming.fr/>
  - Paiement par carte bancaire exclusivement
  
- **Cabinet de Podologie de Carole Cornuez, 16 Esplanade de la Brasserie à Yutz**
  - Par chèque bancaire libellé au nom de l'association Poussières d'Etoiles; ou
  - Par virement sur le compte bancaire de l'association Poussières d'Etoiles; IBAN : FR76 1470 7000 2732 4218 1441 255, Code BIC CCBPFRPPMTZ
  - Par carte bancaire
  - En espèces

#### 4-2 REVENTE OU TRANSFERT DU DOSSARD

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession du dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

#### 4-3 REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale.

#### Article 5 : SECURITE

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Pour toute urgence, un numéro de téléphone vous sera fourni. Il sera demandé aux participants de l'apposer sur le dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

#### Article 6 : ASSURANCE, RESPONSABILITE ET COMPORTEMENT

Les **organismes** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de l'Association Poussières d'Etoiles pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

Association "*Poussières d'étoiles*" - 16 rue de l'Esplanade de la Brasserie – 57970 YUTZ

Association Loi 1908 enregistrée au Volume 55 – Folio n°192 du Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thionville

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre **l'organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

## **Article 7 : CHRONOMETRAGE**

7.1 La société Gotiming assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

7.2 Seuls les participants inscrits à la "Yussoise" portant un dossard seront chronométrés et classés et pourront prétendre à une récompense.

## **Article 8 : RECOMPENSES**

Un classement général de tous les participants sera effectué en fonction de leur catégorie. Les trois premiers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés Un classement commun sera proposé pour les catégories cadets/juniors ainsi pour les espoirs/seniors et un classement unique regroupant toutes les catégories d'âges masters

Une coupe et un lot seront remis au premier de chaque catégorie ainsi que définit à l'article 3.2 du présent règlement. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront récompensés par un lot.

Les résultats de la course seront disponibles dimanche 1 octobre 2023 en fin de journée sur le site <https://gotiming.fr/>

## **Article 9 : ANNULATION**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 10 : DROIT A L'IMAGE**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine d'exclusion.

Association "*Poussières d'étoiles*" - 16 rue de l'Esplanade de la Brasserie – 57970 YUTZ

Association Loi 1908 enregistrée au Volume 55 – Folio n°192 du Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thionville